

Numéro document EMB démin. FR Conditions emballages pour l'eau déminéralisée Date d'entrée 15 Mars 2021

Ces emballages sont d'application sur la livraison et la prise d'IBC 1000 litres d'eau déminéralisée par Houweling Group.

Pour la livraison de cet emballage, nous calculons 135,00 € de frais d'emballage et au moment du retour de l'emballage, vous avez droit à un remboursement de 105,00 €.

Pour en bénéficier, l'emballage retourné doit répondre aux conditions suivantes :

- L'IBC est complètement vide
- L'IBC n'a jamais été utilisé à d'autres fins que la livraison d'eau déminéralisée
- L'IBC est propre et intact
- L'IBC présente notre étiquette originale et intacte
- L'IBC est fermé avec le bouchon prévu à cet effet
- L'IBC est remis au cours de l'année suivant la livraison

Vous pouvez demander un retour de votre IBC :

- Belgique: sales@houweling.be au +32 16 50 20 05
- Autres pays: sales@houweling.nl au +31 88 1210 400

Dans certains cas (par ex. petites quantités, grandes distances), des frais de transport peuvent être facturés pour la reprise. Le cas échéant, cela sera convenu avec vous au préalable.

Nous vérifions l'IBC après son retour chez nous. Si les conditions du retour ne sont pas remplies , le remboursement ne sera pas approuvé.

Nous appliquons une procédure stricte étant donné que l'utilisation ou la réutilisation incorrecte de ces emballages est dangereuse et peut entraîner des dommages aux personnes et aux biens, et nuire à l'environnement.

Prix nets en EUR et hors TVA.

H

Conditions emballages pour de l'eau déminéralisée version 3.0

date 12.03.2021

page 1 ou 1